PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 19 novembre 2025 à 19 h 00
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS

Convocation et affichage 13 novembre *2025*

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 10

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Vincent COUPEROT, Xavier COLLON, Charly NICOLLE, Nicolas LAROCHE, Olivier BOVE, Julien COLLON, Christian SANSEIGNE

Etaient absents excusés : Jérémy VENON donnant pouvoir à Nicolas LAROCHE
Stevens DAVID donnant pouvoir à Vincent COUPEROT
Jany AUCLERCQ

Secrétaire de séance : Vincent COUPEROT

****

1 -Approbation du compte-rendu du 7 octobre 2025
2 -Demande de la subvention Communauté de Communes (Fonds de concours)
3 - RPQS Assainissement collectif et eau potable 2024
4 - Demande de subvention Vent de Folie
5 - Questions diverses

1 . Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des remarques ou des points à rectifier sur la précédente séance.
Le maire propose de rajouter une délibération à prendre afin de rajouter des crédits sur les comptes pas assez approvisionnés lors du vote du budget 2025.
Sans observation, le procès-verbal du 10 juillet 2025 est adopté.

2- Délibération n° 18_19 11 2025 – Demande de subvention – Fonds de concours Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés par l'entreprise T.T.B sis à VILLEFARGEAU (89) pour la réalisation d'insonorisation phonique et isolation thermique de la salle de fêtes de Fleys pour un montant de **98.165.27 € HT**
Le Conseil Municipal de FLEYS,

Après en avoir délibéré les membres présents et représentés,

ACCEPTE le devis présenté par l'entreprise T.T.B. d'un montant de **98.165.27 € HT** (117.798.84 € TTC)

SOLLICITE une subvention auprès de la Communauté de Communes Chablis Village et Terroirs au titre du fonds de concours.

PLAN DE FINANCEMENT :

FONDS DE CONCOURS : 25.000 €
FONDS PROPRES DE LA COMMUNE : 73.165.30 €

3 - Délibération n° 19_19 11 2025 - Approbation du RPQS eau potable et assainissement exercice 2024

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dit "LOI BARNIER" et son décret d'application du 6 mai 1995, le Maire présente au Conseil Municipal, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable et d'assainissement pour l'exercice 2024, fourni par le Syndicat des Eaux du Tonnerrois.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal,

- En **PREND** acte et **NOTE** qu'il est consultable en mairie
- **ADOPTE** le rapport tel qu'il est présenté.

4 - Demande de subvention Vent de Folie

Le maire informe les élus d'une demande de subvention concernant une étude réalisée par l'association « Vent de Folie ». Il sera demandé à cette association qui a œuvré à la demande de Maître Monamy au sujet de l'encerclement par le parc éolien « Côte Renard ».

Le conseil municipal propose de faire participer l'ensemble des communes concernées par ce projet éolien à hauteur de 100 € par commune.

Questions diverses

1 - Le maire signale que l'entreprise MANSANTI qui devait intervenir dans l'année 2025 afin de déraser les accotements n'interviendra qu'en début d'année et l'entreprise PROXI TP sera prévenue de l'intervention pour le rebouchage des nids de poule.

Le conseil constate que pour ce genre de travaux l'intervention de 2 entreprises complique énormément l'avancée des chantiers et une vigilance sera observée plus attentivement lors des prochains travaux.

2 – Le sujet des élections municipales a été abordé à la demande d'un élu et le maire signale qu'il participera à une réunion d'information organisée par la Préfecture le jeudi 20 novembre 2025.

5- Délibération n° 20_19 11 2025 – Décision modificative n° 3

Faisant l'inventaire des différentes recettes et dépenses qui n'avaient pas été prévues au budget 2025 de la Commune et des comptes non ou insuffisamment alimentés, le Maire soumet aux Conseillers Municipaux les différentes modifications à apporter au budget de la Commune afin que l'équilibre recettes, dépenses soit respecté :

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés **DECIDE** la modification budgétaire suivante :

Article	Libellé Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
615231	Voiries	- 1000 €	
739218	Autres prélèvements pour reversement de fiscalité	1000 €	

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance a été levée à 20 h 00

<u>Récapitulatif des délibérations prises</u> :

NUMÉRO	OBJET	Pour	Contre	Abstention
18_19 11 2025	Demande de subvention – Fonds de concours Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs	10	-	
19_ 19 11 2025	Approbation du RPQS eau potable et assainissement exercice 2024	10		
20_ 19 11 2025	Décision modificative n° 3	10		

Secrétaire de séance
Vincent COUPEROT

Le Maire
Stéphane AUFRERE